



Bulletin Officiel

N°6544 Mercredi 16 Février 2022

www.cmf.tn27^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE
DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-

2

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AMI ASSURANCES

11

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING -U.A.D.H -

14

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2022-1 »

16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
(MISE A JOUR EN DATE DU 28/01/2022)

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2021

- SICAV PROSPERITY
- SICAV TRESOR
- TUNISO EMIRATIE SICAV

AVIS DU CMF

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2021, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

Dans le cadre du prospectus, la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver deux sièges au Conseil d'Administration au profit d'administrateurs indépendants ;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions « STA » acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Monsieur Nouri CHAABANE, actionnaire de référence de la STA détenant 41,83% du capital de la société après l'ouverture du capital, s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;

- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan de la STA.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 16/12/2021, son accord de principe quant à l'admission des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal dix (10) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction ;

Le Conseil de la Bourse a, en outre, pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de la STA de mettre en place un contrat de liquidité portant sur 0,510 MDT et recommande vivement l'augmentation de ce montant pour le porter au moins à 1,0 MDT.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse BNA Capitaux a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (diffusion de 30 % du capital), l'introduction des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 17,000 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Contexte et objectifs de l'opération :

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse pour répondre à certains besoins et exigences, à savoir :

- ✓ Accéder à de nouvelles sources de financement visant l'amélioration du coût de ses ressources ;
- ✓ Garantir la liquidité des titres de la société ;
- ✓ Accroître la notoriété de la société auprès de ses clients et de ses fournisseurs ;
- ✓ Bénéficier de l'avantage fiscal en réduisant le taux d'imposition de 35% à 20%.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 28/07/2021, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « STA » tenue le 28/07/2021 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et a donné au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour décider les modalités de cette opération.

Actions offertes au public :

L'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **600.000 actions** d'une valeur nominale de 10 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **30%** du capital social actuel dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **480 000 actions** représentant **80%** de l'offre au public et **24%** du capital de la STA au prix de 17,000 DT l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un **Placement Global** de **120 000 actions**, représentant **20%** de l'offre au public et **6%** du capital social de la STA auprès d'investisseurs institutionnels tunisiens désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 002 DT, centralisé auprès de la BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale : Société Tunisienne d'Automobiles « STA »

Siège social : Z.I.Borj Ghorbel, la nouvelle médina, 2096 Ben Arous

Forme juridique : Société anonyme.

Législation particulière applicable :

La loi n° 2009-69 du 12/08/2009 relative au commerce de distribution en Tunisie.

La loi n°2001-66 du 10/07/2001 relative à la suppression des autorisations administratives délivrées par les services du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

L'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et du transport du 10 août 1995 tel que modifié par les arrêtés du 15 août 1996 et du 05 février 1999 et portant approbation du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier fabriqués localement ou importés.

Date de constitution : 19/05/2014

Capital social : 20.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal dix (10) dinars entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales ; industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public **du 21/02/2022 au 04/03/2022 inclus**.

La réception des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **21/02/2022**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **04/03/2022**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2021**.

4- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « STA », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **17,000 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « STA » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « STA » dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès de la BNA Capitaux- Intermédiaire en bourse au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société « STA » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société « STA » exprimés dans le cadre du Placement Global.

6- Mode de placement, de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres :

L'opération proposée porte sur une offre de **600 000** actions à céder, soit **30%** du capital de la société après réalisation de l'opération. L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Global,

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombre d'actions offertes	Montant en DT	% du capital
Offre à Prix Ferme (OPF)	80,0%	480 000	8 160 000	24,0%
Placement Global	20,0%	120 000	2 040 000	6,0%
Total	100,0%	600 000	10 200 000	30,0%

Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 480 000 actions seront offertes à une seule catégorie :

Catégorie	Nombre d'actions	Montant (en DT)	En % du capital social	En % de l'offre
Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et institutionnels tunisiens sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 10 000 actions pour les non institutionnels et 100 000 actions pour les institutionnels	480 000	8 160 000	24,0%	80,0%
Total	480 000	8 160 000	24,0%	80,0%

Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

Les 480 000 actions seront offertes aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et institutionnels tunisiens sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 10 000 actions pour les non institutionnels (soit un maximum de 0,5% du capital social de la société) et 100 000 actions pour les institutionnels (soit un maximum de 5% du capital social de la société).

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre du Placement Global et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro du Registre National des Entreprises ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au Registre National des Entreprises, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **20 actions**, ni supérieur à :

- 10 000 actions pour les non-institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social ;
- 100 000 actions pour les institutionnels (tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement General de la Bourse), soit au plus 5% du capital social ;

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé;
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités, ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Placement Global :

Dans le cadre du Placement Global, **120 000 actions** représentant **20,0%** de l'offre au public et **6,0%** du capital de la société seront offertes à des investisseurs institutionnels tunisiens désirant acquérir au minimum pour un montant de **250 002 DT**.

Les ordres d'achat seront centralisés auprès de l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF, et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du Registre National des Entreprises) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être ni inférieur à **14 706 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 002 DT** ni supérieur à **100 000 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **1 700 000 DT**.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les actions non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'Offre à Prix Ferme et inversement.

7- Transmission des demandes et centralisation :

Offre à Prix Ferme :

Les intermédiaires en Bourse établissent un état récapitulatif des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettent à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Global :

A l'issue de l'opération de placement, BNA Capitaux intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

8- Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordres d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

9- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

En cas de suite positive (diffusion de 30 % du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse le nombre d'actions attribuées, les ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

10- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre au public connaîtrait une suite favorable (diffusion de 30 % du capital), la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en bourse, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire en bourse est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué, en date du 28/12/2021, aux actions de la Société Tunisienne d'Automobiles le code ISIN : TNGTFLC2986.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'intermédiaire en Bourse, BNA Capitaux.

11- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

12- Avantage fiscal :

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi 2010-29 du 07 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions en bourse, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés est réduit à 20% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 35% et qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la BVMT au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2024, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission, à condition de respecter la condition du taux d'ouverture du capital au public de 30% au moins.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles porte sur la cession au public de 30% de son capital social, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

13- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la « STA », a été établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les cinq actionnaires suivants de la STA, à savoir : M. Nouri CHAABANE, M. Amenallah BEN TEMESSEK, ATID SICAF, Consortium des Immobilières Maghrébines et Hôtel le Palace portant sur un montant de 1 000 000 DT et 58 800 actions.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°22-1069 du 19 janvier 2022, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA », de BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

2022 - AC - 005

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société Assurances Multirisques Ittihad AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La Société « AMI Assurances » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2021.

Primes émises nettes	Éléments	TM4 2021	TM4 2020	31/12/2021	31/12/2020
	VIE		3 208	1 255	8 173
IRDS		784	1 166	3 986	4 286
TRANSPORT		267	376	1 232	1 330
GROUPES		1 137	1 228	4 644	4 963
AUTO		30 904	32 594	125 386	130 554
NON VIE		33 091	35 364	135 247	141 133
Total		36 300	36 619	143 420	144 106

Primes cédées	Éléments	TM4 2021	TM4 2020	31/12/2021	31/12/2020
	VIE		601	643	1 113
IRDS		351	220	2 850	2 521
TRANSPORT		642	267	1 738	1 392
GROUPES		0	0	0	0
AUTO		877	768	893	954
NON VIE		1 869	1 256	5 523	4 868
Total		2 471	1 899	6 636	5 757

Sinistres réglés	Éléments	TM4 2021	TM4 2020	31/12/2021	31/12/2020
	VIE		1 295	488	2 544
IRDS		435	94	689	550
TRANSPORT		15	82	1 207	199
GROUPES		720	1 180	3 358	3 836
AUTO		37 699	32 254	100 625	93 688
NON VIE		38 869	33 609	105 879	98 273
Total		40 164	34 098	108 423	99 915

Commission	Éléments	TM4 2021	TM4 2020	31/12/2021	31/12/2020
	Commissions		4 848	4 498	15 905
Total		4 848	4 498	15 905	17 115

Placements	Éléments	TM4 2021	TM4 2020	31/12/2021	31/12/2020
	Produits de placements dont revenus financiers		15 495 14 595	14 391 13 467	20 177 17 620

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS SEMESTRIELS :

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

Les Primes émises : sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

Les Primes cédées : Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurance, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

Charges de commissions : S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

Charges de sinistres déclarés en cours (sinistres payés et provisions pour sinistres à payer en cours) : La charge de sinistres comprend les montants payés au titre de l'exercice pour les sinistres déclarés au cours de l'exercice, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus au cours de l'année jusqu'à la fin de l'exercice.

La constatation des produits des placements : Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (NCT n° 31)

II- FAITS SAILLANTS

- Au 31.12.2021, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'est établi à 143.4 MD contre 144.1 MD au 31.12.2020, soit une diminution de 0.5%.
- L'assurance non-vie affiche un chiffre d'affaires de 135.3 MD contre 141.1MD au 31.12.2020, soit un taux de régression de -4.2%, qui provient essentiellement de la diminution des primes émises de la branche Automobile du fait du maintien d'une politique de souscription sélective.
- Les primes émises vie progressent de 177% passant de 2.9 MD au 31.12.2020 à 8.2MD au 31.12.2021, grâce à l'accélération de la bancassurance et du dynamisme des agents généraux.

- Les primes cédés ont augmenté de 0.9 MDT passant de 5.8 MDT au 31.12.2020 à 6.6 MDT au 31.12.2021.
- Les sinistres réglés totalisent 108.4MD contre 99.9MD au 31.12.2020 soit une augmentation de 8.5% qui provient principalement de la hausse des règlements de la branche automobile de 6.9MD. Cet accroissement des règlements s'explique par l'accélération de la liquidation des sinistres et le retour à un rythme normal des activités d'indemnisation en 2021 comparé à la même période de l'exercice 2020.
- Les produits financiers ont augmenté de 0.6 MD, passant de 19.7 MD au 31.12.2020 à 20.2 MD au 31.12.2021.
- Les commissions ont diminué de 1 MD (-7%), cette variation provient essentiellement de la baisse des primes émises non vie.

2022 - AS - 0115

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H**

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2021 :

I. Indicateurs d'activité individuels :

<i>Montants (en DT)</i>	4 ^{ème} trimestre		Année	
	2021	2020	2021	2020
Revenus	-	-	-	-
Achats d'approvisionnements consommés	-	20	-	131
Masse salariale	24 013	38 591	96 052	122 630
Produits des placements	825 176	818 088	3 438 352	3 228 386
Charges financières nettes	873 442	745 087	3 371 776	3 027 075
Trésorerie nette ⁽²⁾			-1 208 115	-625 700
Effectif fin de période			1	1

Commentaires :

Les produits des placements s'élèvent au 31/12/2021 à 3 438 352 DT contre 3 228 386 DT au 31/12/2020.

II. Indicateurs d'activité consolidés :

<i>Montants (en DT)</i>	4 ^{ème} trimestre		Année	
	2021	2020	2021	2020
Revenus	10 262 726	30 052 222	62 416 381	159 828 508
<i>Concession Automobile</i>	10 142 724	29 080 525	61 139 866	157 124 862
<i>Fabrication et distribution des Filtres</i>	120 002	971 697	1 276 515	2 703 646
Coût d'achat des marchandises vendues	8 804 285	26 291 863	49 325 592	135 828 846
Masse salariale	4 693 670	7 426 597	19 768 513	23 169 837
Produits des placements	1 910 593	1 828 915	9 065 878	8 158 365
Charges financières nettes	4 751 301	4 920 266	15 344 971	15 483 505
Trésorerie nette ⁽²⁾			-7 521 074	2 009 937
Délai moyen de règlement fournisseurs (en jours)			198	195
Nombre de points de vente (succursales et agents agréés)			40	40
Surface totale des points de vente (succursales) (hors surface des dépôts de stocks)			40 708 m ²	40 708 m ²
Effectif fin de période			705	834

- (1) Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs sont la comptabilité générale.
- (2) Les chiffres arrêtés au 31/12/2020 restent provisoires jusqu'à l'approbation des états financiers.
- (3) Les chiffres du 3^{ème} trimestre 2021 ont été retraités.
- (4) Trésorerie nette : Liquidités et équivalents de liquidités – Découverts bancaires (tel que présenté au niveau de l'état des flux de trésorerie).

Commentaires :

Revenus :

Les revenus du groupe UADH à fin 2021 se sont établis à 62 416 381 DT contre 159 828 508 DT à fin 2020.

Les revenus ont considérablement baissé suite à la rupture unilatérale et abuse du contrat de concession des marques CITROËN et DS de la part de la société STELLANTIS.

Il est à préciser à ce sujet qu'une action en justice est toujours pendante devant les tribunaux en Tunisie et en France et qu'aucun jugement n'a été jusqu'à présent prononcé.

Masse salariale :

La masse salariale a baissé suite à la réalisation des programmes d'assainissement social pour les différentes filiales du Groupe UADH.

Produits des placements :

Les produits des placements s'élèvent au 31/12/2021 à 9 065 878 DT contre 8 158 365 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 11,1%.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2022-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **27/04/2021** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (**150.000.000 DT**) sur 2021 et 2022 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **31/01/2022** a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » à savoir :

- a. Montant de l'emprunt obligataire** : 30 000 000 dinars.
- b. Nominal de l'obligation** : 100 dinars par Obligation ;
- c. Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- d. Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- e. Taux d'intérêt**
 - Catégorie A : **9,60%** ;
 - Catégorie B : **9,80%** ;
- f. Durée**
 - Catégorie A : 5 ans ;
 - Catégorie B : 7 ans dont deux années de grâce ;
- g. Amortissement normal** : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit **20** dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie **A** et à la troisième année pour la catégorie **B**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant nominal de l'emprunt

L'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » est d'un montant de 30 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **HL 2022-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/02/2022** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **25/03/2022**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**30 000 000** dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de **300 000** obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **25/03/2022**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **21/02/2022** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation d'Hannibal Lease.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : HL 2022-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Nominatives.

Législation sous laquelle les titres sont créés : les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : livre 4 - titre premier, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/03/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **25/03/2022**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

-**Taux fixe** : Taux annuel brut de **9,60%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce

-**Taux fixe** : Taux annuel brut de **9,80%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **25/03** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **25/03/2027** pour la catégorie A et le **25/03/2029** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le jj/jj de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/03/2023** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/03/2023** pour la catégorie A.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/03/2025** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,60%** l'an pour la catégorie A et de **9,80%** pour la catégorie B.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » seront émises selon deux catégories :

- ✓ **Une Catégorie A** : sur une durée de 5 ans ;
- ✓ **Une Catégorie B** : sur une durée de 7 ans dont deux années de grâce ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration : La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,67** années pour la catégorie A et de **4,12** années pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation

Notation de la société :

Le **21/10/2021**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « **Hannibal Lease** » de « **BB-(tun)** » à « **B+(tun)** » avec perspective stable ainsi la note de la société s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : **B+ (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/hannibal-lease-sa-86321712#ratings>

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **02/02/2022** une notation provisoire à long terme «**B+(EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **HL 2022- 01** » objet de la note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « **B+ (tun)**» indique une qualité de créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payé en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article **52 c** du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article **39** du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article **24** de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (**10 000 dinars**) sans que ce montant n'excède six mille dinars (**6 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier ainsi que la quantité des obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à mi-novembre 2021, quatorze (**14**) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 04/02/2022 sous le n°22-1071 et du document de référence « HL 2021 » enregistré auprès du CMF en date du 31/01/2022 sous le n°22-001.

La note d'opération et le document de référence « HL 2020 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	210,111	210,132
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	144,133	144,151
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	120,105	120,122
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	129,513	129,533
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	125,458	125,472
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	125,328	125,350
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	120,589	120,606
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	48,736	48,742
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,089	35,094
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	119,279	119,299
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,578	18,581
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	130,741	130,750
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,230	1,230
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	126,028	126,043
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,287	12,288
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	177,254	177,282
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,163	12,164
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	100,811	100,825
19 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	102,974	102,992
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,526	14,527
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,965	1,966
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,218	66,225
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	138,095	138,028
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	107,125	106,987
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,009	112,026
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	139,592	139,452
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	534,719	534,321
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	138,588	138,759
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	178,160	177,212
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	101,589	101,835
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,537	132,411
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	171,567	172,019
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	149,294	149,655
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	23,163	23,131
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	93,512	93,487
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2249,952	2252,683
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	131,688	132,664
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	221,668	219,680
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,996	2,990
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,692	2,688
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	66,323	65,929
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,342	1,343
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,247	1,243
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,220	1,217
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	109,299	109,930
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08			
47 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1190,706	1187,477
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,229	13,323
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,526	10,509
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,120	12,308
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	88,315	88,237
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,314	1,305

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,215	110,229	
54 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,151	102,163	
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	108,638	108,655	
56 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	105,809	105,825	
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	107,944	107,958	
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	110,612	110,628	
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	107,175	107,190	
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	104,180	104,194	
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,790	103,798	
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	107,847	107,863	
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	109,911	109,929	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	106,541	106,551	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	105,790	105,802	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,388	106,079	106,091	
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	105,356	105,371	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	104,767	104,783	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,421	107,431	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	105,402	105,417	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	103,574	103,590	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	108,207	108,221	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	103,789	103,800	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	110,525	110,539	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	106,943	106,952	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	109,756	109,773	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	111,809	111,910	
SICAV MIXTES								
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	64,654	64,681	
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	99,143	98,826	
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,241	18,236	
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	289,132	288,939	287,693	
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2265,873	2265,196	
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,895	70,891	
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,053	56,072	
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	106,930	106,933	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,621	11,642	
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,947	15,873	
88 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	16,000	16,030	
89 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,044	14,076	
90 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	9,202	-	
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	103,438	103,566	
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	80,997	80,488	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	84,183	83,474	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	103,287	103,317	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	93,938	93,956	
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,453	-	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	99,459	101,432	100,930	
98 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	149,827	149,628	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	106,692	106,254	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	120,890	120,960	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	121,399	121,183	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	188,728	189,152	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	174,404	174,917	
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	170,130	170,325	
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	23,219	23,361	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	145,035	145,181	
107 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	159,927	158,540	
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5425,997	5409,354	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	92,247	91,818	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4664,234	4657,439	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,240	10,429	10,425	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	170,033	169,874	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	11172,207	11172,969	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	124,930	124,667	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR TANMYA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
64. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
66. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

67. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
68. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
74. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
75. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybie « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-		73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 5.160.410 DT, un actif net de 5.081.602 DT et une valeur liquidative de 138.807 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 31 Décembre 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31 janvier 2022

Le Commissaire Aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN COMPARES AU 31-12-2021

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2021	31/12/2020
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 917 446,851	3 790 114,865
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 430 116,998	1 161 883,217
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 366 828,710	2 539 101,057
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		120 501,143	89 130,591
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 242 963,509	2 142 128,934
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	1 040 221,947	2 142 117,802
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	202 741,562	11,132
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	2 166,989
TOTAL ACTIF			5 160 410,360	5 934 410,788
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7 205,703	7 711,622
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	71 602,919	32 956,430
TOTAL PASSIF			78 808,622	40 668,052
ACTIF NET			5 081 601,738	5 893 742,736
CP1	CAPITAL	CP1	4 937 902,101	5 732 449,842
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	143 699,637	161 292,894
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		151 208,641	170 330,821
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-7 509,004	-9 037,927
ACTIF NET			5 081 601,738	5 893 742,736
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			5 160 410,360	5 934 410,788

**ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021**

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
			au	au	au	au
			31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE- TITRES	PR1	29 668,261	162 179,038	34 731,910	158 145,961
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	51 172,905	3 242,500	29 890,850
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		29 668,261	111 006,133	31 489,410	128 255,111
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	19 283,895	93 870,773	32 071,674	133 488,624
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		7 218,436	60 117,748	32 071,674	85 968,996
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		5 946,532	9 157,852	0,000	40 574,182
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		6 118,927	24 595,173	0,000	6 945,446
	REVENUS DES PLACEMENTS		48 952,156	256 049,811	66 803,584	291 634,585
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-20 063,724	-81 293,047	-22 882,772	-94 331,142
	REVENU NET DES PLACEMENTS		28 888,432	174 756,764	43 920,812	197 303,443
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 792,180	-23 548,123	-6 089,932	-26 972,622
	RESULTAT D'EXPLOITATION		23 096,252	151 208,641	37 830,880	170 330,821
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 380,638	-7 509,004	-3 310,846	-9 037,927
	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		18 715,614	143 699,637	34 520,034	161 292,894
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		4 380,638	7 509,004	3 310,846	9 037,927
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		36 913,811	106 552,809	25 694,204	-87 767,611
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-22 066,293	-14 846,218	10 007,454	57 761,592
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-667,744	-1 603,659	-611,888	-2 718,640
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		37 276,026	241 311,573	72 920,650	137 606,162

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020	
	au	au	au	au	
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020	
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION				
	37 276,026	241 311,573	72 920,650	137 606,162	
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	23 096,252	151 208,641	37 830,880	170 330,821
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	36 913,811	106 552,809	25 694,204	-87 767,611
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	-22 066,293	-14 846,218	10 007,454	57 761,592
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-667,744	-1 603,659	-611,888	-2 718,640
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL				
	-166 479,934	-1 053 452,571	-143 773,198	-755 275,664	
	SOUSCRIPTIONS				
	0,000	814 616,258	0,000	498 130,068	
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	602 900,000	0,000	392 400,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	0,000	95 708,269	0,000	47 585,251
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	0,000	104 573,411	0,000	53 832,879
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	0,000	11 434,578	0,000	4 311,938
	RACHATS				
	-166 479,934	-1 868 068,829	-143 773,198	-1 253 405,732	
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-120 500,000	-1 390 000,000	-109 900,000	-977 200,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-20 722,949	-218 028,812	-15 485,304	-128 794,987
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-20 876,347	-241 096,435	-15 077,048	-134 060,880
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-4 380,638	-18 943,582	-3 310,846	-13 349,865
	VARIATION DE L'ACTIF NET				
	-129 203,908	-812 140,998	-70 852,548	-617 669,502	
AN3	ACTIF NET				
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	5 210 805,646	5 893 742,736	5 964 595,284	6 511 412,238
AN4-B	FIN DE PERIODE	5 081 601,738	5 081 601,738	5 893 742,736	5 893 742,736
AN4	NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	37 814	44 480	45 579	50 328
AN5-B	FIN DE PERIODE	36 609	36 609	44 480	44 480
	VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE PERIODE	137,801	132,503	130,862	129,379
B-	FIN DE PERIODE	138,807	138,807	132,503	132,503
AN5	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE				
	2,93%	4,77%	4,99%	2,41%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2021.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		1 391 819,309	1 430 116,998	28,14%
ASSAD	5 337	16 250,230	8 843,407	0,17%
ATTIJARI BANK	1 750	60 096,901	53 224,499	1,05%
BT	202	1 413,422	1 108,977	0,02%
DELICE HOLDING	3 620	58 238,708	54 082,800	1,06%
EURO-CYCLES	1 750	31 914,319	56 108,500	1,10%
LANDOR	1 300	8 585,918	11 440,000	0,23%
MONOPRIX	2 500	25 235,018	11 482,500	0,23%
ONE TECH HOLDING	8 700	77 005,453	75 437,700	1,48%
ONE TECH HOLDING DA 2021	8 700	38 502,727	69 687,000	1,37%
PGH	7 340	78 817,117	83 617,280	1,65%
S.A.H TUNISIE	7 840	87 825,641	87 243,519	1,72%
S.A.M	4 800	15 105,109	12 988,800	0,26%
SFBT	5 350	80 288,597	97 418,150	1,92%
SMART TUNISIE	3 887	99 118,500	104 012,233	2,05%
SMART TUNISIE NS 2021	845	21 547,500	21 547,500	0,42%
SOTIPAPIER	23 139	142 297,689	130 874,181	2,58%
SOTRAPIL	2 000	27 196,960	25 690,000	0,51%
SOTUV NG 2020	9 081	41 742,336	66 218,652	1,30%
STAR	2 200	262 400,000	268 378,000	5,28%
TELNET HOLDING	3 005	25 016,712	24 881,400	0,49%
TPR	16 650	64 237,630	71 595,000	1,41%
UIB	3 100	72 737,703	48 623,500	0,96%
UNIMED	6 200	56 245,119	45 613,400	0,90%
AC1- B, Emprunts d'Etat		2 224 296,700	2 366 828,710	46,58%
BTA		2 224 296,700	2 310 770,763	45,47%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	194 810,356	3,83%
BTA 6% AVRIL 2023	618	601 980,600	625 314,058	12,31%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	255 031,775	5,02%
BTA 6,3 MARS 2026	567	521 330,000	544 535,437	10,72%
BTA 6.7% AVRIL 2028	713	663 542,100	691 079,137	13,60%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			56 057,948	1,10%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		118 330,987	120 501,143	2,37%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	842	118 330,987	120 501,143	2,37%
Total du portefeuille titres		3 734 446,996	3 917 446,851	77,09%

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2021, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2021, à 56 057,948 dinars constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **29 668,261** Dinars du 01/10/2021 au 31/12/2021, contre **34 731,910** Dinars du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2021	Du 01/01/2021	Du 01/10/2020	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2020
Revenus des actions	0,000	51 172,905	3 242,500	29 890,850
Revenus des Emprunts d'Etat	29 668,261	111 006,133	31 489,410	128 255,111
Total	29 668,261	162 179,038	34 731,910	158 145,961

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **1 040 221,947** Dinars, contre **2 142 117,802** Dinars au 31/12/2020 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Bons du Trésor à Court Terme	540 704,697	2 142 117,802
Certificats de Dépôt	499 517,250	0,000
Autres placements (Dépôt à terme)	0,000	0,000
Total	1 040 221,947	2 142 117,802

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
BTCT 52S-15/02/2022	548	6,76	548 000,000	540 704,697	10,64%
Total			548 000,000	540 704,697	10,64%

AC2-A-2 Certificats de Dépôt:

Désignation	TAUX	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
CDP 10J-07/01/2022	7,25	BIAT	1	500 000,000	499 517,250	9,83%
				500 000,000	499 517,250	9,83%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **202 741,562** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/10/2021 au 31/12/2021 à **19 283,895 Dinars**, contre **32 071,674 Dinars** du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2021	Du 01/01/2021	Du 01/10/2020	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2020
Revenus des Bons du Trésor à CT	7 218,436	60 117,748	32 071,674	85 968,996
Revenus des Certificats de Dépôt	5 946,532	9 157,852	0,000	40 574,182
Revenus des autres placements (DAT)	6 118,927	24 595,173	0,000	6 945,446
Total	19 283,895	93 870,773	32 071,674	133 488,624

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au	Montant au
	31/12/2021	31/12/2020
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	0,000	2 166,989
Total	0,000	2 166,989

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à **78 808,594 Dinars**, contre **40 668,052 Dinars** au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au	Montant au
		31/12/2021	31/12/2020
PA1	Opérateurs créditeurs	7 205,703	7 711,622
PA2	Autres créditeurs divers	71 602,891	32 956,430
	Total	78 808,594	40 668,052

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2021 à **7 205,703 Dinars** contre **7 711,622 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Gestionnaire	6 184,497	7 118,417
Dépositaire	1 021,206	593,205
Total	7 205,703	7 711,622

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2021, à **71 602,919 Dinars** contre **32 956,430 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Etat, impôts et taxes	594,836	1 163,677
Redevance CMF	433,044	498,470
Provision pour charges diverses	5 462,831	6 925,568
Rémunération CAC	5 531,663	6 566,068
Jetons de présence	5 999,843	5 999,287
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	53 479,757	11 702,415
Total	71 602,919	32 956,430

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2021 au 31/12/2021 à **20 063,724 Dinars**, contre **22 882,772 Dinars** du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	18 520,361	75 039,729	21 122,552	87 074,877
Rémunération du dépositaire	1 543,363	6 253,318	1 760,220	7 256,265
Total	20 063,724	81 293,047	22 882,772	94 331,142

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2021 au 31/12/2021 à **5 792,180 Dinars**, contre **6 089,932 Dinars** du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevance CMF	1 296,811	5 254,753	1 479,113	6 097,452
Impôts et Taxes	103,531	602,692	159,123	799,867
Rémunération CAC	1 274,568	5 056,710	1 274,568	6 131,568
Jetons de présence	1 505,801	5 999,843	1 508,156	5 999,838
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	200,000
Publicité et Publications	1 482,449	5 687,788	1 415,144	6 738,423
Diverses charges d'exploitation	129,021	746,337	253,828	1 005,474
Total	5 792,180	23 548,123	6 089,932	26 972,622

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2021 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2021 (en nominal)

·	Montant	4 448 000,000
·	Nombre de titres	44 480
·	Nombre d'actionnaires	99

Souscriptions réalisées (en nominal)

·	Montant	602 900,000
·	Nombre de titres émis	6 029

Rachats effectués (en nominal)

·	Montant	1 390 000,000
·	Nombre de titres rachetés	13 900

Capital au 31/12/2021

		4 937 902,101
·	Montant en nominal	3 660 900,000
·	Sommes non Capitalisables (1)	642 016,532
·	Sommes capitalisées (2)	634 985,569
·	Nombres de titres	36 609
·	Nombre d'actionnaires	43

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à 642 016,532 Dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	Montant au
Rubriques	31/12/2021
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	674 234,143
1- <u>Résultat non capitalisable de la période</u>	90 102,932
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	106 552,809
- +/- values réalisées sur cession de titres.	-14 846,218
- Frais de négociation de titres	-1 603,659
2- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	-122 320,543
- Aux émissions	95 708,269
- Aux rachats	-218 028,812
Total sommes non capitalisables	642 016,532

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2021 à **634 985,569 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2021
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	610 215,699
Sommes capitalisées de l'exercice *	161 292,894
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-136 523,024
ü Aux émissions	104 573,411
ü Aux rachats	-241 096,435
Total des sommes capitalisées	634 985,569

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2020 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 28/04/2021 statuant sur les états financiers de l'exercice 2020 :

Rubriques	Montant au 31/12/2021
Résultat d'exploitation - Exercice 2020	170 330,821
Régularisation du résultat capitalisable	-9 037,927
Sommes Capitalisées-Exercice 2020	161 292,894

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/12/2021 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2021
Résultat capitalisable de la période	151 208,641
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-7 509,004
Sommes Capitalisables	143 699,637

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	6,994	6,557
Charges de gestion des placements	-2,221	-2,121
Revenus nets des placements	4,774	4,436
Autres charges d'exploitation	-0,643	-0,606
Résultat d'exploitation	4,130	3,829
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,205	-0,203
Sommes capitalisable de la période	3,925	3,626
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,205	0,203
Variation des +/- values potentielles/titres	2,911	-1,973
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,406	1,299
Frais de négociation de titres	-0,044	-0,061
Résultat net de la période	6,592	3,094

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2021	31/12/2020
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,534%	1,547%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,444%	0,442%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,854%	2,793%
Actif net moyen	5 298 842,992	6 097 408,020

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE SICAV TRESOR ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 139 884 842 dinars, un actif net de 139 689 398 dinars et un bénéfice de la période de 1 916 735 dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société « SICAV TRESOR », comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV TRESOR » arrêtés au 31 Décembre 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.2 des états financiers décrit la méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Tunis, le 31 Janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2021	31/12/2020
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	111 178 638	79 575 370
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		15 826 185	21 075 443
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		94 672 706	52 362 612
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		679 747	6 137 316
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	28 706 205	74 778 625
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		25 997 242	74 778 505
AC2-B	DISPONIBILITES		2 708 963	119
TOTAL ACTIF			139 884 842	154 353 995
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	150 255	68 913
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	45 189	66 167
TOTAL PASSIF			195 444	135 080
ACTIF NET			139 689 398	154 218 915
CP1	CAPITAL	CP1	133 045 921	147 020 137
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	6 643 477	7 198 778
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		803	139
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		7 403 420	7 491 367
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		- 760 746	- 292 728
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0
ACTIF NET			139 689 398	154 218 915
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			139 884 842	154 353 995

ETATS DE RESULTAT COMPARES		NOTE	DU 01/10/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/10/2020 AU 31/12/2020	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE- TITRES	PR1	1 451 105	4 623 648	950 891	4 590 481
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		232 526	1 026 062	311 483	1 477 003
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 218 579	3 340 038	639 408	2 847 188
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0	257 548	0	266 290
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	598 708	3 765 708	1 076 810	3 920 014
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		0	483 335	230 270	534 902
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		301 526	1 603 155	621 117	2 265 234
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		29 305	871 334	209 183	1 103 638
	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		267 877	807 885	16 240	16 240
REVENUS DES PLACEMENTS			2 049 813	8 389 356	2 027 701	8 510 495
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	- 185 801	- 772 256	- 207 506	- 799 510
REVENU NET DES PLACEMENTS			1 864 012	7 617 101	1 820 195	7 710 986
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	- 52 108	- 213 680	- 55 867	- 219 619
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 811 903	7 403 420	1 764 328	7 491 367
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		- 517 588	- 760 746	- 654 837	- 292 728
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			1 294 315	6 642 674	1 109 491	7 198 639
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		517 588	760 746	654 837	292 728
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		- 43 635	2 926	- 312 528	- 341 834
PR4-C	+/- VAL.REAL./ CESSION DE TITRES		148 468	182 897	422 055	583 612
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE			1 916 735	7 589 243	1 873 855	7 733 145

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES		DU	DU	DU	DU
		01/10/2021 AU 31/12/2021	01/01/2021 AU 31/12/2021	01/01/2020 AU 31/10/2020	01/01/2020 AU 31/12/2020
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	1 916 735	7 589 243	1 873 857	7 733 145
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 811 903	7 403 420	1 764 329	7 491 367
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	- 43 635	2 926	- 312 528	- 341 834
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	148 468	182 897	422 056	583 613
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0	0	0	0
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	- 7 516 643	0	- 7 332 739
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	- 11 619 955	- 14 602 117	- 14 672 110	1 368 272
	SOUSCRIPTIONS	21 785 074	112 957 237	30 099 739	174 335 543
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	21 120 100	109 651 500	29 288 200	170 626 600
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-207 377	-1 555 674	-456 680	-2 770 976
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	155	2 539 461	27	2 499 396
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	872 197	2 321 949	1 268 191	3 980 523
	RACHATS	-33 405 029	-127 559 353	-44 771 850	-172 967 271
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-32 381 700	-124 023 700	-43 525 000	-168 822 400
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	366 678	1 767 836	676 220	2 718 645
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-221	-2 220 794	-40	-2 590 265
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-1 389 785	-3 082 695	-1 923 029	-4 273 251
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-9 703 219	-14 529 517	-12 798 254	1 768 678
AN4	ACTIF NET				
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	149 392 617	154 218 915	167 017 167	152 450 237
AN4-B	FIN DE PERIODE	139 689 398	139 689 398	154 218 915	154 218 915
AN5	NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	1 461 923	1 493 029	1 635 397	1 474 987
AN5-B	FIN DE PERIODE	1 349 307	1 349 307	1 493 029	1 493 029
	VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE PERIODE	102,189	103,292	102,126	103,357
B-	FIN DE PERIODE	103,527	103,527	103,292	103,292
AN6	TAUX DE RENDEMENT	1,29%	4,89%	1,14% (*)	4,81%

(*) À la suite du remplacement du taux de rendement annualisé par un taux de rendement de la période, la situation trimestrielle du 31 Décembre 2020 est retraitée pour des besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR

PERIODE DU 01.10.2021 AU 31.12.2021

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Tunisie Valeurs Asset Management (TVAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV TRESOR ; La Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2021, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2021	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		15 350 295	15 826 185	11,33%
AMEN BANK 2009 A	30 000	598 800	605 465	0,43%
AMEN BANK 2009 B	30 000	598 800	607 444	0,43%
AMEN BANK 2010 SUB	50 000	1 331 500	1 356 920	0,97%
AMEN BANK 2008	10 000	350 000	362 082	0,26%
ATB 2007/1(20 ANS)	20 000	600 000	623 197	0,45%
ATB 2007/1(25 ANS)	31 000	1 363 636	1 418 022	1,02%
ATB 2009/B1	5 000	150 000	154 235	0,11%
ATB SUB 2017 A	22 000	1 760 000	1 853 284	1,33%
ATL 2015/1	10 000	200 000	205 919	0,15%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	200 000	208 685	0,15%
BH 2009	70 000	1 610 000	1 610 248	1,15%
BNA 2009	10 000	199 600	205 968	0,15%
BTK 2009	50 000	1 331 540	1 394 949	1,00%
CIL 2017/1	30 000	600 000	618 790	0,44%
STB 2008/1	50 000	2 400 000	2 500 024	1,79%
STB 2008/2	2 200	58 019	60 503	0,04%
UIB 2009/1B	40 000	798 400	814 602	0,58%
UIB 2009/1C	30 000	1 200 000	1 225 849	0,88%
AC1-B. Emprunts d'Etat		91 879 625	94 672 706	67,77%
AC1-B.1. Bons du Trésor Assimilables		50 879 625	52 814 302	37,81%
Bons du Trésor Assimilables		50 879 625	52 088 011	37,29%
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	16 611	17 413 379	18 006 241	12,89%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	35 069	33 466 247	34 081 770	24,40%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			726 291	
AC1-B.2. EMPRUNT NATIONAL		41 000 000	41 858 404	29,97%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	80 000	8 000 000	8 283 915	5,93%
EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	180 000	18 000 000	18 444 388	13,20%
EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000	5 043 307	3,61%
EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 086 795	7,22%
AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		673 887	679 747	0,49%
FCP HELION MONEO	1 700	173 857	180 549	0,13%
SICAV AXIS TRESORERIE	4 543	500 030	499 198	0,36%
Total portefeuille titres		107 903 807	111 178 638	79,59%

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 451 105 Dinars** du 01.10.2021 au 31.12.2021, contre **950 891 Dinars** du 01.10.2020 au 31.12.2020 et se détaillant comme suit :

Revenus	DU 01/10/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/10/2020 AU 31/12/2020	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
Revenus des obligations	232 526	1 026 062	311 483	1 477 003
Revenus des Emprunts d'Etat	1 218 579	3 340 038	639 408	2 847 188
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0	257 548	0	266 290
Total	1 451 105	4 623 648	950 891	4 590 481

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021, à **25 997 242 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme et en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2021	% de l'Actif Net
Certificats de dépôt				12 500 000	12 488 818	8,94%
CDP 10J-03/01/2022	BIAT	7,25	5	2 500 000	2 499 195	1,79%
CDP 10J-04/01/2022	BIAT	7,25	3	1 500 000	1 499 275	1,07%
CDP 10J-05/01/2022	BIAT	7,25	5	2 500 000	2 498 390	1,79%
CDP 10J-09/01/2022	BIAT	7,25	8	4 000 000	3 994 853	2,86%
CDP 10J-10/01/2022	BIAT	7,25	4	2 000 000	1 997 105	1,43%

AC2-A-2 Dépôts à Terme:

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2021	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		4 000 000	4 001 271	2,86%
DAT 90J-30/12/2021	7,25	BIAT	1	4 000 000	4 001 271	2,86%

AC2-A-3 Créances sur opérations de pension livrées :

Désignation	Taux	Banque	Date de Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2021	% de l'Actif Net
Créances sur opérations de pensions livrées				9 498 772	9 507 153	6,81%
Prise en pension 3925 BTA 6,00% Janvier 2024 11J-30/12/2021	7,25	AMEN BANK	30/12/2021	3 999 822	4 001 433	2,86%
Prise en pension 2107 BTA 7,40% Février 2030 20J-13/01/2022	7,50	AMEN BANK	24/12/2021	1 999 237	2 002 569	1,43%
Prise en pension 2630 BTA 7,40% Février 2030 18J-14/01/2022	7,50	AMEN BANK	27/12/2021	2 499 718	2 502 322	1,79%
Prise en pension 1052 BTA 7,40% Février 2030 20J-17/01/2022	7,50	AMEN BANK	28/12/2021	999 995	1 000 829	0,72%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021, à **2 708 963 Dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2021 au 31.12.2021 à **598 708 Dinars**, contre **1 076 810 Dinars** du 01.10.2020 au 31.12.2020 et se détaillent comme suit:

Revenus	DU 01/10/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/10/2020 AU 31/12/2020	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
Revenus des Bons de Trésor à CT	0	483 335	230 270	534 902
Revenus des Certificats de dépôt	301 526	1 603 155	621 117	2 265 234
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	29 305	871 334	209 183	1 103 638
Revenus des prises en pension	267 877	807 885	16 240	16 240
Total	598 708	3 765 708	1 076 810	3 920 014

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.10.2021 au 31.12.2021 à **185 801 Dinars** contre **207 506 Dinars** du 01.10.2020 au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	DU 01/10/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/10/2020 AU 31/12/2020	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	74 320	308 902	83 002	319 804
Rémunération du dépositaire	37 160	154 451	41 501	159 902
Rémunération des distributeurs	74 320	308 902	83 002	319 804
Total	185 801	772 256	207 506	799 510

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2021 au 31.12.2021 à **52 108 Dinars**, contre **55 867 Dinars** du 01.10.2020 au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	DU 01/10/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/10/2020 AU 31/12/2020	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
Redevance CMF	37 159	154 449	41 501	159 900
Impôts et Taxes	5 259	20 843	4 700	22 451
Rémunération CAC	6 773	26 871	6 773	27 118
Jetons de présence	2 360	6 848	1 508	6 000
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	200
Publicité et Publications	476	3 646	1 068	2 892
Charges Diverses	81	823	318	1 058
Total	52 108	213 680	55 867	219 619

* Un montant de 200 Dinars a été reclassé parmi les « Charges Diverses ».

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à **195 444 Dinars**, contre **135 080 Dinars** au 31.12.2020 et s'analysent comme suit :

Note	Passif	Montant au 31.12.2021	Montant au 31.12.2020
PA1	Opérateurs créditeurs	150 255	68 913
PA2	Autres créditeurs divers	45 189	66 167
Total		195 444	135 080

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2021 à **150 255 Dinars** contre **68 913 Dinars** au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2021	Montant au 31.12.2020
Gestionnaire	62 934	27 565
Dépositaire	24 387	13 783
Distributeurs	62 934	27 565
Total	150 255	68 913

PA2: Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2021 à **45 189 Dinars** contre **66 167 Dinars** au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2021	Montant au 31.12.2020
Etat, impôts et taxes	9 010	11 232
Redevance CMF	12 348	13 782
Provision pour charges à payer	5 700	6 874
Rémunération CAC	11 887	27 194
Jetons de présence	5 582	5 999
Dividendes à payer des exercices antérieurs	663	1 086
Total	45 189	66 167

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2021 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2021 (en nominal)

- Montant : 149 302 900 Dinars
- Nombre de titres : 1 493 029
- Nombre d'actionnaires : 2 531

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 109 651 500 Dinars
- Nombre de titres émis : 1 096 515
- Nombre d'actionnaires nouveaux : 453

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : - 124 023 700 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 1 240 237
- Nombre d'actionnaires sortants : 705
-

Capital au 31.12.2021 : 133 045 921 Dinars

- Montant en nominal : 134 930 700 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : - 1 884 779 Dinars
- Nombres de titres : 1 349 307
- Nombre d'actionnaires : 2 279

(*) Les sommes non distribuables s'élèvent à **-1 884 779 Dinars** au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-2 282 763
1- Résultat non distribuable de la période	185 822
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	2 926
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres.	182 897
2- Régularisation des sommes non distribuables	212 163
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-1 555 674
<input type="checkbox"/> Aux rachats	1 767 836
Total sommes non distribuables	-1 884 779

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmentés des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des somme distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2021 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	7 403 420
Régularisation du résultat distribuable de la période	- 760 746
Sommes distribuables des exercices antérieurs	803
SOMMES DISTRIBUABLES	6 643 477

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action	31.12.2021	31.12.2020
Revenus des placements	6,218	5,700
Charges de gestion des placements	-0,572	-0,535
Revenus net des placements	5,645	5,165
Autres charges d'exploitation	-0,158	-0,147
Résultat d'exploitation	5,487	5,018
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,564	-0,196
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	4,923	4,821
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,564	0,196
Variation des +/- values potentielles/titres	0,002	-0,229
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,136	0,391
RESULTAT NET DE LA PERIODE	5,625	5,180

5-2 Ratio de gestion des placements	31.12.2021	31.12.2020
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,500%	0,500%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0,138%	0,137%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	4,300%	4,685%
Actif net moyen	154 474 647	159 899 476

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er Janvier 2016.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre:

- De conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré;
- De la mise en paiement des dividendes ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net, l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er Janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, TUNISIE VALEURS (ayant remplacé BIATCAPITAL à partir du 15/07/2021) perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportés par la SICAV et ce, depuis le 1^{er} janvier 2016.

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier Avril au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 174.034.658 DT et un résultat de la période de 2.804.351 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Décembre 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

-

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Autres obligations légales et réglementaires

- La TUNISO-EMIRATIE SICAV a souscrit un billet de trésorerie de plus d'un an « BIT_ENDA_4000_9.1%_20/01/2024_1090J » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Tunis, le 31/01/2022

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	131 359 564	79 106 367
Obligations et valeurs assimilées		127 303 468	72 469 679
Tires des Organismes de Placement Collectif		4 056 097	6 636 688
Placements monétaires et disponibilités		42 646 868	56 166 661
Placements monétaires	5	41 725 984	38 160 060
Disponibilités		920 883	18 006 601
Créances d'exploitation	6	28 226	45 526
TOTAL ACTIF		174 034 658	135 318 554
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	183 060	134 905
Autres créditeurs divers	8	76 965	87 124
TOTAL PASSIF		260 026	222 029
ACTIF NET			
Capital	9	163 370 592	126 425 374
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 581	1 114
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 402 459	8 670 037
ACTIF NET		173 774 632	135 096 525
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		174 034 658	135 318 554

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	10	2 126 492	7 083 928	1 033 945	3 182 985
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 126 492	6 826 240	1 033 945	3 030 978
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	257 688	0	152 006
Revenus des placements monétaires	11	760 542	3 925 206	1 176 352	3 821 154
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 887 034	11 009 134	2 210 297	7 004 138
Charges de gestion des placements	12	(179 320)	(675 380)	(131 152)	(404 745)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 707 714	10 333 754	2 079 145	6 599 394
Autres charges	13	(77 071)	(289 618)	(61 379)	(211 436)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 630 643	10 044 136	2 017 766	6 387 958
Régularisation du résultat d'exploitation		(358 562)	358 323	754 801	2 282 079
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 272 081	10 402 459	2 772 568	8 670 037
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		358 562	(358 323)	(754 801)	(2 282 079)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		22 133	148 140	92 058	103 739
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		151 575	341 760	80 170	203 628
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 804 351	10 534 036	2 189 994	6 695 325

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 804 351	10 534 036	2 189 994	6 695 325
Résultat d'exploitation	2 630 643	10 044 136	2 017 766	6 387 958
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	22 133	148 140	92 058	103 739
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	151 575	341 760	80 170	203 628
Frais de négociation de titres	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	(3 551 249)	0	(2 174 537)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(6 549 973)	31 695 321	13 771 640	57 459 971
Souscriptions				
- Capital	63 012 854	298 363 075	63 162 288	182 948 650
- Régularisation des sommes non distribuables	146 217	452 572	114 222	107 697
- Régularisation des sommes distribuables	3 268 901	14 093 116	3 825 166	9 020 411
Rachats				
- Capital	(69 186 912)	(261 945 123)	(50 166 252)	(125 463 186)
- Régularisation des sommes non distribuables	(163 510)	(415 205)	(93 534)	(96 015)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 627 523)	(18 853 113)	(3 070 250)	(9 057 586)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(3 745 622)	38 678 108	15 961 634	61 980 759
ACTIF NET				
En début de période	177 520 255	135 096 525	119 134 891	73 115 766
En fin de période	173 774 632	173 774 632	135 096 525	135 096 525
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	1 683 971	1 259 614	1 129 803	685 420
En fin de période	1 622 457	1 622 457	1 259 614	1 259 614
VALEUR LIQUIDATIVE	107,106	107,106	107,252	107,252
TAUX DE RENDEMENT	1,60%	6,28%	1,71%	6,69%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV détient six lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à : **131.359.564 DT** et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	Intérêts courus/ou-V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			122 333 810	127 303 468	73,26%	4 969 658
Obligations			92 603 760	96 262 254	55,39%	3 658 494
AB-2010_15A_31/08		5 000	133 150	135 699	0,08%	2 549
AB-2010_15A_31/08		2 000	53 260	54 279	0,03%	1 019
AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	299 400	302 726	0,17%	3 326
AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	299 400	303 731	0,17%	4 331
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	200 000	201 348	0,12%	1 348
AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	520 758	0,30%	20 758
AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	520 758	0,30%	20 758
AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	2 000 000	2 130 262	1,23%	130 262
AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	5 000 000	5 332 734	3,07%	332 734
AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	2 000 000	2 097 659	1,21%	97 659
AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	3 000 000	3 144 871	1,81%	144 871
ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	1 000 000	1 048 647	0,60%	48 647
ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	2 000 000	2 097 293	1,21%	97 293

AIL 2015-1_7A_06/08_B	4 300	86 000	88 190	0,05%	2 190
ATB2009-B2_20A_20/05	10 000	533 100	548 680	0,32%	15 580
ATL2014-2_7A_09/02_C	5 000	100 000	105 573	0,06%	5 573
ATL2015-1_7A_13/07_C	5 000	100 000	102 959	0,06%	2 959
ATL2015-2_7A_25/02_C	10 000	400 000	421 063	0,24%	21 063
ATL2016-1_7A_27/06_C	4 000	160 000	165 109	0,10%	5 109
ATL2017-1_7A_15/03_C	5 000	300 000	314 976	0,18%	14 976
ATL2017-2_5A_02/03_B	10 000	400 000	422 999	0,24%	22 999
ATL2017-2_7A_02/03_C	5 000	400 000	421 258	0,24%	21 258
ATL-S-2017-2_7A_16/10	3 000	180 000	182 400	0,10%	2 400
ATL2020-1_5A_16/10_A	55 000	4 400 000	4 476 485	2,58%	76 485
ATL2021_1_5A_13/01_F	10 000	1 000 000	1 002 525	0,58%	2 525
ATL2021_1_7A_13/01_F	20 000	2 000 000	2 005 155	1,15%	5 155
ATTIJARI					
BANK2015_7A_30/10_B	5 000	100 000	101 036	0,06%	1 036
ATTIJARI					
BANK2017_5A_31/05_A	5 000	100 000	103 487	0,06%	3 487
ATTIJARI					
LEASING2016_5A_03/03_	2 000	40 000	42 039	0,02%	2 039
ATTIJARI					
LEASING2016_7A_03/03_	3 000	180 000	189 415	0,11%	9 415
BH-S-2018-1_5A_20/04	5 000	200 000	209 265	0,12%	9 265
BH2009_15A_31/12_A	10 000	230 000	230 035	0,13%	35
BNA-S-2018-1_5A_10/08_F	2 500	100 000	102 604	0,06%	2 604
BNA-S-2018-1_5A_10/08_V	2 500	100 000	102 604	0,06%	2 604
BTE2010_20A_17/09_B	20 000	900 000	912 232	0,52%	12 232
BTE2019_7A_10/01_B	5 000	500 000	544 866	0,31%	44 866
BTK2009-C_15A_26/02	10 000	266 300	279 017	0,16%	12 717
BTK2009-D_20A_26/02	5 000	225 000	233 914	0,13%	8 914
CIL2016-2_5A_15/02_F	2 000	40 000	42 104	0,02%	2 104
CIL2016-2_5A_15/02_F	2 000	40 000	42 104	0,02%	2 104
CIL2016-2_5A_15/02_F	2 000	40 000	42 104	0,02%	2 104
CIL2017-2_5A_15/03	3 000	120 000	126 106	0,07%	6 106
CIL2020-1	15 000	1 050 000	1 056 524	0,61%	6 524
HL2015-1_7A_25/11_B	10 000	200 000	201 285	0,12%	1 285
HL2015-2_7A_28/03_B	10 000	400 000	419 201	0,24%	19 201
HL2017-2_7A_10/07_B	3 000	180 000	185 420	0,11%	5 420
HL2017-2_7A_10_07_B	2 000	120 000	123 613	0,07%	3 613
HL2017-3_5A_26_01_A	5 000	200 000	211 923	0,12%	11 923
HL2017-3_7A_26_01_B	10 000	800 000	849 184	0,49%	49 184
HL2018-2_5A_25_02_A	2 000	120 000	127 950	0,07%	7 950
HL2018-2_7A_25_02_B	3 000	300 000	323 441	0,19%	23 441
HL2020-2_5A_13_11_B	50 000	4 000 000	4 045 536	2,33%	45 536

HL2020-2_5A_1311_B		20 000	1 600 000	1 618 215	0,93%	18 215
HL2020-3_5A_2901_B		30 000	3 000 000	3 228 237	1,86%	228 237
MEUBX2016_7A_30/06_A	AMEN BANK	3 000	120 000	123 820	0,07%	3 820
STB2008-2_16A_18/02		15 000	375 000	391 936	0,23%	16 936
STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	79 890	82 526	0,05%	2 636
STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	53 260	55 017	0,03%	1 757
STB-S-2019-1_5A_29/11_E		10 000	1 000 000	1 204 716	0,69%	204 716
TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	400 000	418 413	0,24%	18 413
TL2016-2_7A_01/03_B		3 000	180 000	189 477	0,11%	9 477
TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	300 000	310 668	0,18%	10 668
TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	1 200 000	1 270 524	0,73%	70 524
TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	800 000	834 364	0,48%	34 364
TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	800 000	844 341	0,49%	44 341
TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	800 000	844 341	0,49%	44 341
TLF2020-S_5A_29/01		15 000	1 500 000	1 613 564	0,93%	113 564
TLF2020-1_5A_15/04_TF		20 000	2 000 000	2 110 979	1,21%	110 979
UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 200 000	1 225 849	0,71%	25 849
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	250 000	254 419	0,15%	4 419
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	250 000	254 419	0,15%	4 419
UIB2016_5A_06/01_A		5 000	100 000	105 839	0,06%	5 839
BH SUB						
2021_2_7A_19/10_C		20 000	2 000 000	2 029 519	1,17%	29 519
BH SUB						
2021_2_7A_19/10_D		20 000	2 000 000	2 029 681	1,17%	29 681
EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	20 709 786	11,92%	709 786
EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 502 496	8,35%	502 496
TLF2021-S_5A_28/10		10 000	1 000 000	1 013 962	0,58%	13 962

Bons du trésor assimilables

29 730 050 31 041 214 17,86% 1 311 164

BTA 5,60% AOUT 2022		7 000	6 729 100	7 107 241	4,09%	378 141
BTA 6% AVRIL 2024		2 000	1 933 600	2 052 683	1,18%	119 083
BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	501 096	0,29%	42 596
BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 295 180	0,75%	37 330
BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 834 437	1,63%	169 387
BTA 7,2% MAI 2027		2 000	1 807 250	1 910 356	1,10%	103 106
BTA 7,3% DEC 2027		4 500	4 071 500	4 128 975	2,38%	57 475
BTA 7,4% FEV 2030		300	263 700	281 616	0,16%	17 916
BTA 8% NOVEMBRE 2030		1 000	911 500	920 445	0,53%	8 945
BTA 7.5% JAN 2028		6 000	5 480 000	5 817 972	3,35%	337 972
BTA 7.5% DEC 2028		4 600	4 152 000	4 191 213	2,41%	39 213

Titres OPCVM			3 982 804	4 056 097	2,33%	73 293
Actions des SICAV			2 594 312	2 644 689	1,52%	50 376
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		17 355	1 772 322	1 823 646	1,05%	51 324
SANADETT SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV		1 219	132 128	133 656	0,08%	1 528
		6 300	689 863	687 387	0,40%	-2 476
Parts des FCP			1 388 492	1 411 408	0,81%	22 916
FCP HELION SEPTIM		9 255	1 004 240	1 027 796	0,59%	23 555
FCP HELION MONEO		3 612	384 252	383 612	0,22%	-639
TOTAL			126 316 614	131 359 564	75,59%	5 042 950

Pourcentage par rapport à l'actif

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à : **41.725.984 DT** et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt		25 296 173	26 099 452	15,02%	803 279
CD_ML_2000_8.85%_03/01/2022_360J		1 869 913	1 999 277	1,15%	129 365
CD_BTK_5000_8.32%_05/01/2022_365J		4 688 827	4 996 590	2,88%	307 763
CD_BTK_5000_8.83%_17/03/2022_350J		4 683 759	4 932 234	2,84%	248 475
CD_BTE_1000_9%_22/02/2022_90J		982 396	989 829	0,57%	7 433
CD_BTE_1500_9%_20/05/2022_170J		1 451 079	1 460 000	0,84%	8 921
CD_BTE_1500_9%_27/05/2021_150J		1 456 627	1 457 783	0,84%	1 157
CD_BTE_1500_9%_28/02/2022_90J		1 473 594	1 482 983	0,85%	9 389
CD_BTE_3000_9%_17/05/2022_180J		2 896 651	2 921 914	1,68%	25 263
CD_ML_3000_9%_24/05/2022_190J		2 891 169	2 918 091	1,68%	26 921
CD_TSB_3000_8.5%_20/04/2021_180J		2 902 158	2 940 751	1,69%	38 593
Compte à terme		5 000 000	5 328 741	3,07%	328 741
BTE_5000_8.62%_18/01/2022_365J		5 000 000	5 328 741	3,07%	328 741
Créances sur opérations de pensions livrées*		5 998 217	6 021 960	3,47%	23 743

PL_AB_3000_22/06/2022_180J		2 999 043	3 004 042	1,73%	4 998
PL_AB_3000_31/01/2022_60J		2 999 174	3 017 919	1,74%	18 745
Billets de trésorerie		4 000 000	4 275 831	2,46%	275 831
BIT_ENDA_4000_9.1%_20/01/2024_1090J		4 000 000	4 275 831	2,46%	275 831
Total		40 294 390	41 725 984	24,01%	1 431 594
Pourcentage par rapport à l'actif				23,98%	

1) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 3 064 titres pour un montant de 2 999 043 dinars au profit de la AMEN BANK opérée en date du 24/12/2021 pour une durée de 180 jours avec un taux de 7,5%.

2) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 8% Novembre 2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 3 284 titres pour un montant de 2 999 174 dinars au profit de la AMEN BANK opérée en date du 02/12/2021 pour une durée de 60 jours avec un taux de 7,5%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2021 une valeur comptable de **161.734.848 DT, soit 92,93%** du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Billets de trésorerie	Total	% Actif
ETAT	0	31 041 214	0	0	0	31 041 214	17,84%
AB	14 868 646	(1) 0	0	0	0	14 868 646	8,54%
ABC	3 145 940	0	0	0	0	3 145 940	1,81%
AIL	88 190	0	0	0	0	88 190	0,05%
ATB	548 680	0	0	0	0	548 680	0,32%
ATL	9 620 503	0	0	0	0	9 620 503	5,53%
ATTIJARI BANK	231 454	0	0	0	0	231 454	0,13%
ATTIJARI LEASING	204 523	0	0	0	0	204 523	0,12%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	1 823 646	0	0	1 823 646	1,05%
BH	4 498 501	0	0	0	0	4 498 501	2,58%
BNA	205 208	0	0	0	0	205 208	0,12%
BTE	1 457 098	0	0	8 312 509	0	9 769 607	5,61%
BTK	512 931	0	0	9 928 824	0	10 441 755	6,00%
CIL	1 308 942	0	0	0	0	1 308 942	0,75%
ENDA	0	0	0	0	4 275 831	4 275 831	2,46%
FCP HELION SEPTIM	0	0	1 027 796	0	0	1 027 796	0,59%
FCP HELION MONEO	0	0	383 612	0	0	383 612	0,22%
HL	11 334 005	0	0	0	0	11 334 005	6,51%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	687 387	0	0	687 387	0,39%
ML	0	0	0	4 917 368	0	4 917 368	2,83%

SANADETT SICAV	0	0	133 656	0	0	133 656	0,08%
STB	1 734 195	0	0	0	0	1 734 195	1,00%
TL	9 450 632	0	0	0	0	9 450 632	5,43%
UIB	1 840 525	0	0	0	0	1 840 525	1,06%
EMP NAT	35 212 283	0	0	0	0	35 212 283	20,23%
TSB	0	0	0	2 940 751	0	2 940 751	1,69%
Total	96 262 254	31 041 214	4 056 097	26 099 452	4 275 831	161 734 848	92,93%

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 123 820 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK.

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/12/2021 égale à : **28.226 DT**, contre : **45.526 DT** au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	24 157	35 239
Retenues à la source / B.T.A	4 068	10 287
Total	28 226	45 526

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à : **183.060 DT**, contre : **134.905 DT** au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	178 060	129 905
Total	183 060	134 905

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à : **76.965 DT**, contre **87.124 DT** au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 110	9 844
Redevances du CMF	14 894	11 305
Rémunération du PDG	2 124	871
Rémunération du personnel	7 489	6 495
Loyer	4 755	3 255
Etat, taxes et versements assimilés	992	951
Publications et frais divers	7 799	4 391
Jetons de présence à payer	18 812	18 812
Dividendes à payer	6 587	3 985
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-3 033	-2 973
Autres créditeurs (publicité)	10 438	6 262
Intérêts perçus d'avance	0	23 926
Total	<u>76 965</u>	<u>87 124</u>

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2021, se détaillent ainsi :

	<u>AU 31/12/2021</u>
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	126 425 374
Nombre de titres	1 259 614
Nombre d'actionnaires	585
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	298 363 075
Nombre de titres émis	2 972 681
Nombre d'actionnaires nouveaux	161
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-261 945 123
Nombre de titres rachetés	-2 609 838
Nombre d'actionnaires sortants	-85
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	148 140
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	341 760
Régularisation des sommes non distribuables	37 366
<u>Capital en fin de période</u>	
Montant	163 370 592
Nombre de titres	1 622 457
Nombre d'actionnaires	661

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à **7.083.928 DT** contre **3.182.985 DT** pour la même période de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/10 au 31/12/2021</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2021</u>	<u>Période du 01/10 au 31/12/2020</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2020</u>
<u>Revenus des obligations</u>				
- Intérêts	1 700 664	5 353 849	827 067	2 325 498
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>				
- Intérêts des BTA	425 828	1 472 391	206 878	705 481
<u>Revenus des titres OPCVM</u>				
- Dividendes	0	257 688	0	152 006
TOTAL	2 126 492	7 083 928	1 033 945	3 182 985

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à **3.925.206 DT** contre **3.821.154 DT** pour la même période de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/10 au 31/12/2021</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2021</u>	<u>Période du 01/10 au 31/12/2020</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2020</u>
Intérêts des billets de trésorerie	74 418	356 775	145 537	435 122
Intérêts des comptes à terme	86 908	328 741	49 265	312 336
Intérêts des certificats de dépôt	363 907	1 763 140	439 819	1 785 048
Intérêts des dépôts à vue	23 573	177 300	34 340	111 103
Revenus des opérations de prises en pension	211 736	1 299 250	507 391	1 177 545
TOTAL	760 542	3 925 206	1 176 352	3 821 154

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à **675.380 DT** contre **404.745 DT** pour la même période de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020
Rémunération du dépositaire	1 260	5 000	1 247	5 000
Rémunération du distributeur	178 060	670 380	129 905	399 745
TOTAL	179 320	675 380	131 152	404 745

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à **289.618 DT** contre **211.436 DT** pour la même période de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020
Honoraires du commissaire aux comptes	4 033	16 000	4 033	16 044
Redevances du CMF	44 514	167 591	32 476	99 934
Rémunération du PDG	3 114	12 353	3 114	12 387
Rémunération du personnel	3 900	15 471	3 900	15 513
Etat, taxes et versements assimilés	7 561	22 634	3 792	11 315
Loyer	378	1 500	378	1 504
Contribution sociale de solidarité	0	220	0	200
Publications et frais divers	1 714	6 800	1 839	7 319
Jetons de présence	4 726	18 750	4 726	18 801
Maintenance logiciel BFI	1 785	7 081	1 785	7 100
Divers publicité (compagne)	5 337	21 176	0	85
Autres services extérieurs	10	42	0	0
Autres	0	0	5 337	21 234
TOTAL	77 071	289 618	61 379	211 436

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.